

Avis au Public

Elections communales complémentaires du 24 mars 2024 dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre

Révision des listes électorales

Il est porté à la connaissance des intéressés que les listes électorales pour les élections communales du 24 mars 2024 dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre ont été arrêtées provisoirement le 29 janvier 2024 à 17.00 heures.

Ces listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 30 janvier 2024 au 6 février 2024.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 6 février 2024 au plus tard.

Tout citoyen peut produire jusqu'au 6 février 2024 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la « Cour administrative », doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Erpeldange-sur-Sûre, le 30 janvier 2024

Le collège des bourgmestre et échevins :

Gleis Claude

Léa Schaeffer

Frank Kuffer

